

**Mail reçu le 18/10/2022 à 11h21**

VOIR PAGE SUIVANTE



Arès le 18/10/2022

**MAIL n°9 : Coût mesures environnementales**

**A l'attention de** la direction départementale des Territoires et de la Mer – Service des Procédures Environnementales.

**Objet :** Projet de défrichement pour le projet de construction d'un lotissement au lieu-dit « La Montagne » sur la commune d'Arès.

Bonjour,

Ce mail concerne le total des coûts des mesures environnementales. ( cf tableau ci-dessous)

- Le coût des travaux liés à la réalisation du lotissement (~ 2 400 000 €) ;
- Le coût des mesures liées à la préservation du milieu naturel, menées par le pétitionnaire dans le respect de la doctrine Eviter, Réduire, Compenser (~ 55 000 €) ;
- Les coûts annexes : intervention de la maîtrise d'œuvre, études environnementales, etc. (~ 356 000 €).

Le coût global de l'opération est constitué d'une enveloppe globale de 2 811 000 €.

Tableau 45 : Estimation du coût des mesures environnementales

|  | Désignation des postes  | Montants HT                       |
|--|---|-----------------------------------|
| Mesures en faveur de la qualité des eaux             | Installation des dispositifs d'assainissement EP/EU             | A définir                         |
|  | Suivi en phase d'exploitation : entretien des réseaux EU et EP  | A définir en phase d'exploitation |
|  | <b>SOUS-TOTAL</b>   | <b>- € HT</b>                     |
| Mesures en faveur du milieu naturel                  | Mise en défens des milieux naturels sensibles en phase chantier | 6 704 €                           |
|  | Suivi des espèces invasives                                     | 2 850 €                           |
|  | Suivi écologique de chantier                                    | 5 250 €                           |
|  | Coût de mise en place du boisement compensateur                 | ~ 39 525 €                        |
|  | <b>SOUS-TOTAL</b>   | <b>54 329 € HT</b>                |
| Mesure en faveur du paysage                          | Aménagements paysagers  | A définir                         |
|  | Entretien paysager des espaces verts des zones communes         | A définir en phase d'exploitation |
|  | <b>SOUS-TOTAL</b>   | <b>- € HT</b>                     |
| <b>TOTAL DES COÛTS DES MESURES ENVIRONNEMENTALES</b> |   | <b>54 329 € HT</b>                |

Le tableau est incomplet, il faut indiquer le chiffrage des mesures (entourées en rouge sur la photo) , on ne les détermine pas « à la volée » en phase travaux ou en phase exploitation.

Pour l'ordre de grandeur il nous semble qu'il y a un problème le montant étant anormalement bas.

Bonne réception,



**Collectif de la forêt d'Arès.**

[foretares@gmail.com](mailto:foretares@gmail.com)